

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE LA COMMUNE D'EAUX-PUISEAUX

Séance du 13 novembre 2009

Le treize novembre deux mille neuf, à dix huit heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX-PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Pierre JACQUIS.

Présents : Pierre JACQUIS, Francis LAMBERT, Yves PHILIPPE, Jacques CHAMPAGNE, Ysabel PLUSQUELLEC, Gérard HOTTE, Joël LAGOGUEY, Olivier PARISOT, JEAN François CHERREY

Pouvoir : de Catherine DIENNE donné à Pierre JACQUIS
de Laurent MATHIRON à donné à Joël LAGOGUEY

Secrétaire de séance : Yves PHILIPPE

Réhabilitation du Lavoir communal en salle culturelle :

1/ Subvention Conseil Régional :

Dans le cadre de la nouvelle convention de Pays signée avec la Région, ayant une approche plus complète (aménagement des abords du lavoir, aménagement paysager, parcours d'acteurs locaux, aménagement avec soucis d'économie d'énergie) mais aussi plus exigeante en terme de coût final pour le porteur de projet, il est possible de demander un nouvelle subvention auprès du Conseil Régional en remplacement de la première.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la précédente subvention de 31024 € acquise dans la précédente convention de Pays et de présenter une demande dans la nouvelle convention pour un montant estimé à 43000 €.

2/ Subvention G.A.L. Othe Armance :

Le Conseil Municipal décide de présenter une demande d'aide auprès du GAL Othe Armance chargé du programme de développement touristique LEADER et de solliciter une subvention au titre du dispositif « Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel ».